

DEC22251DAJ

Décision du 30 mars 2022 portant délégation de signature à M. Egizio VALCESCHINI, Président du Centre de recherche Ile-de-France-Versailles-Grignon

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3, R. 831-6 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la délibération du Conseil d'administration d'INRAE en date du 14 octobre 2021, donnant délégation de pouvoirs au Président d'INRAE,

Vu la convention tripartite relative au Campus de l'Institut du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) et de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) sur le plateau de Saclay (91) en date du 26 septembre 2017,

Décide :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Egizio VALCESCHINI, Président du Centre de recherche Ile-de-France-Versailles-Grignon, à l'effet de signer tout acte pris en exécution la convention tripartite susvisée et notamment relatif à la prise de possession, à l'occupation, à la maintenance et aux aménagements des ouvrages réalisés dans le cadre de ladite convention.

Article 2 :

La présente décision est communiquée aux différentes parties prenantes et publiée sur le site internet de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

Fait à Paris, le 30 mars 2022

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

